



ACADÉMIE DE
BORDEAUX

INTERVENTION REUNION RECTRICE 31-08-21

Mme la Rectrice,

J'interviens au nom des personnels administratifs qui sont souvent les grands oubliés de l'Education nationale.

Un exemple concret : le décret n° 2021-878 du 1er juillet crée une indemnité journalière versée aux agents publics qui ont participé à l'accueil dans les écoles des enfants des personnels soignants et autres personnels indispensables à la gestion de l'épidémie de covid-19 lors du 3ème confinement (avril dernier).

Une note confidentielle du DASEN adressée aux chefs d'établissements le 05 juillet exclut pourtant, une nouvelle fois après la prime Covid, les personnels administratifs alors même que le décret concerne tous les agents publics.

Les personnels administratifs sont majoritairement des femmes dont les salaires et les primes sont les plus bas de la fonction publique, les adjoints administratifs ont des salaires qui ne s'éloignent que très peu du SMIC en fin de carrière. Rien ne justifie qu'ils soient une nouvelle fois exclus et en toute discrétion de cette indemnité.

Je me permets de rappeler, Mme la Rectrice que les personnels administratifs des EPLE n'ont pas démérites pendant la crise.

Je rappelle également que les personnels administratifs des EPLE font partie des rares personnels de la fonction publique à ne pas avoir eu droit au télétravail parce que le logiciel GFC n'est pas sécurisé. Le progiciel Op@le ne prévoit d'ailleurs pas actuellement cette possibilité.

M. Bruno Le Maire vient de rappeler que le « quoi qu'il en coute » a couté 240 milliards. Les personnels d'EPLE et une grande majorité des personnels des services n'ont pas été concernés alors même qu'ils ont été la cheville ouvrière mais invisible de la continuité pédagogique. L'étude d'une prime exceptionnelle de fin d'année, en parallèle avec le CIA, aurait le mérite Mme la Rectrice, que soit reconnu cet investissement.

La Secrétaire académique

Sandrine BRANA